

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1145

7 mai 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Arbre et Compagnie S.A. | 54924 | Liberty Land S.A., société de patrimoine familial | 54923 |
| Arco Holding S.A. | 54917 | LONDON Piccadilly | 54940 |
| Bardoniqi S.à r.l. | 54954 | Lux 44 SC | 54927 |
| Bath House S.à r.l. | 54916 | Luxargo | 54957 |
| Bonaway S.à r.l. | 54945 | Lysidor | 54959 |
| Carbri | 54914 | Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp. | 54939 |
| CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l. | 54918 | Nickel S.A. | 54922 |
| CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l. | 54919 | Ourivesaria Jorge Silva S.à r.l. | 54934 |
| Chances Worldwide S.à r.l. | 54920 | Oxeron Internet Services S.à r.l. | 54929 |
| DB Quality Services S.à r.l. | 54921 | Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR | 54930 |
| DS2 Promotions S.à r.l. | 54928 | Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR | 54931 |
| DS2 S.à r.l. | 54925 | PHM Holdco 22 S.A. | 54960 |
| DS2 S.à r.l. | 54928 | Prologis International Funding II S.A. | 54957 |
| Energiefreiheit S.à r.l. | 54935 | Rapides International S.A. | 54934 |
| Funding Loop Austria S.C.Sp. | 54915 | Sevens Investment S.à r.l. | 54933 |
| Innovia Holdings S.A. | 54960 | Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl | 54960 |
| Juza Holdings S.à r.l. | 54926 | | |
| Kaiserstadt Holding AG | 54941 | | |
| Letterone Holdings S.A. | 54937 | | |
| LF Hotels Acquisition II S.à r.l. | 54955 | | |

Carbri, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.348.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE VINGT-HUIT FEVRIER,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute

A comparu:

La Française AM International, une société anonyme ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23.447,

ci-après dénommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par:

- Monsieur Antonio Giardina, Risk Manager, demeurant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, Luxembourg,
- Madame Isabelle KINTZ, Conducting Officer, demeurant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, Luxembourg

agissant respectivement comme signatures B et A de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société «CARBRI», une société anonyme constituée sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisé, établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B150348, ci-après dénommé «la Société», a été constituée suivant acte reçu en date du 21 décembre 2009 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» du Luxembourg numéro 82 du 13 janvier 2010.

- Les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.

- Le capital initial est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par des actions entièrement libérées et sans valeur nominale;

- Que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'actionnaire unique décide de dissoudre et de liquider la Société;

- Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter:

- * que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, tel que cela ressort d'une situation comptable arrêtée au 28 février 2014;

- * qu'il déclare irrévocablement reprendre avec effet à partir de ce jour tout le passif de la Société tel que détaillé dans la situation en annexe du présent acte;

- * que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel;

- * qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- * que l'actif restant est réparti à l'associé unique en date de ce jour;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée et que la société a cessé d'exister;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréée de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GIARDINA, I. KINTZ, P. DECKER.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 mars 2014. Relation: RED/2014/446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014034535/65.

(140039422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Funding Loop Austria S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 185.002.

— STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Funding Loop Austria S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 20 February 2014

1) Partners who are jointly and severally liable. Funding Loop (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the "General Partner").

2) Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Funding Loop Austria S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3) Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4) Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 20 February 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (*limited partnership agreement*) (der "Gesellschaftsvertrag") der Funding Loop Austria S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (*special limited partnership*), Abgeschlossen am 20. Februar 2014

1) Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Funding Loop (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (*société à responsabilité limitée*), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und deren Eintragung im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister noch aussteht (die "Komplementärin").

2) Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Funding Loop Austria S.C.Sp."

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3) Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (*dol*) und der groben Fahrlässigkeit (*négligence grave*) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4) Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 20. Februar 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014034640/78.

(140039718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2014.

Bath House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 946.215,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 février 2014

En date du 19 février 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg au: 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet au 25 février 2014.

II. Transfert des parts sociales de la Société

- En date du 25 février 2014, l'associé BATH HOUSE HOLDING S.à r.l. a transféré la totalité des 1.100.250 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la Société à Union Investment Institutional Property GmbH agissant pour le compte de VGV Immobilienfonds II, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, régie selon les lois allemandes, Immatriculée au Handelsregister allemand, sous le numéro 114835, ayant son siège social à l'adresse suivante: 70/EMPORIO, Valentinskamp, 20355 Hambourg, Allemagne.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Union Investment Institutional Property GmbH agissant pour
le compte de VGV Immobilienfonds II 1.100.250 parts sociales

III. Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 février 2014

- En date du 25 février 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

* d'accepter les démissions de Monsieur Jean-Louis CAMUZAT et de Monsieur Laurent VOUIN de leurs mandats de gérant de la Société avec effet immédiat;

* de nommer Madame Claudia PUNDT, née le 11 mars 1968 à Dinklage, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer Madame Petra HAUER, née le 12 juin 1973 à Trèves, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

* de nommer Madame Maria LÖWENBRÜCK, née le 19 août 1961 à Fisch, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 308 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Claudia PUNDT, gérant;
- Madame Petra HAUER, gérant; et
- Madame Maria LÖWENBRÜCK, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Bath House S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014033553/42.

(140038386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.028.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique tenue au siège social le 28 février 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Monsieur Sébastien André, Monsieur Franck Beth et Madame Katia Cambon de leurs postes d'administrateurs de la Société.

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Madame Katia Cambon de son poste de Présidente du Conseil d'Administration de la Société.

2) L'Assemblée décide de nommer, aux postes d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A..

Avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

3) L'Assemblée décide d'élire sur proposition du Conseil d'Administration, en accord avec l'article 7 des statuts de la Société, Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

4) L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de la société COMCOLUX S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 58.545), de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société.

5) L'Assemblée décide de nommer, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 145.505), avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

6) L'Assemblée décide d'approuver et d'autoriser, avec effet immédiat, le transfert du siège social de la Société au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCO HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014033545/40.

(140038278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

CENTRUM Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.872.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreißigsten Januar

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

CENTRUM Beteiligungsgesellschaft mbH eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter Nummer HRB 60497 und mit Sitz in Kaistr. 8a, D40221 Düsseldorf,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der CENTRUM Holding Luxembourg II S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 160872 darstellen,

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft CENTRUM Holding Luxembourg II S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 05. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1720 vom 29. Juli 2011.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 01. Februar 2014 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 01. Februar 2014 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5849. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2014.

Référence de publication: 2014033593/51.

(140038217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.741.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den dreißigsten Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

sind zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Anteilhaber der CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l. (die Gesellschaft), einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Carlo WERSANDT am 2. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 852 vom 29. April 2011, mit Gesellschaftssitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158.741,

erschienen:

- CENTRUM Beteiligungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Kaistr. 8a, 40221 Düsseldorf, Deutschland;

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg auf Grund einer Vollmacht;

- HS Beteiligungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Sebaldsbrücker Heerstr. 191 A, D-28309 Bremen am Main, Deutschland;

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht;

(zusammen: die Anteilhaber).

Die Vollmachten werden, nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Die Erschienenen, in ihrer oben angegebenen Eigenschaft, ersuchen den unterzeichneten Notar, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Das Gesellschaftskapital von 12.500,- EUR wird derzeit von 125 voll einbezahlten Anteilen mit einem Nennwert von 100,- EUR pro Anteil repräsentiert.

II. Sämtliche Anteile werden von den Anteilhabern gehalten.

III. Da sämtliche der ausgegebenen Anteile der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind, erreicht die Versammlung das erforderliche Anwesenheitsquorum um über die Punkte der Tagesordnung abstimmen zu können.

IV. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären, dass sie ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert wurden und verzichten auf die Einhaltung jeglicher Förmlichkeiten und Einberufungsmodalitäten.

V. Die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung zum 01. Februar 2014;

2. Entsprechende Abänderung des Artikels 4 der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 01. Februar 2014 zu verlegen.

2. Beschluss

Art. 4. der Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wird wie folgt geändert:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden gegenüber den Erschienen, hat derselbe dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5848. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2014.

Référence de publication: 2014033595/67.

(140038206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Chances Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.093.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1.- La société anonyme "BOREALIS HOLDING S.A.", son siège social dénoncé le 27 avril 202, publié au Mémorial C n° 1358 le 1^{er} juin 2012 (RCS Luxembourg B 50.453), propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 février 2014; et

2.- Monsieur David BAUMANN, commerçant, demeurant à CH-1204 Genève, 7, Cours de Rive (Suisse), propriétaire d'une (1) part sociale, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 février 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société "CHANCES WORLDWIDE SARL." (la "Société"), ayant son siège au 102, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 440 du 14 juin 2001,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 79.093.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les Associés, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et liquider la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

Les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en leur qualité d'Associés représentant l'intégralité du capital social, ils se trouvent investis de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant, la dissolution et la liquidation de la Société sont à considérer comme faites et clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par les Associés au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les Associés s'engagent à procéder à l'annulation des parts de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune

confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.02.2014. Relation: LAC/2014/7873. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014033597/56.

(140037928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

DB Quality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 175.728.

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Madame Huguette PLUCINSKI, retraitée, née à Hagondange (France), le 17 février 1937, demeurant à F-57330 Hagondange (France), 9, rue du Maréchal Foch,

ici représenté par Monsieur Frédéric GOOSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Sandweiler, le 29 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire:

Qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée «DB Quality Services S.à r.l.», ayant son siège à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 175.728, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1028 du 30 avril 2013.

Qu'elle a un capital social de 12.400.- € divisé en 124 parts sociales de 100.- € chacune.

Ensuite la comparante, par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de Sandweiler à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Itzig.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 855.-€.

Fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033626/41.

(140038315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Nickel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5328 Dalheim, 2, Op de Fielzen.

R.C.S. Luxembourg B 74.217.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NICKEL S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 356 du 18 mai 2000, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 74.217.

L'assemblée est ouverte à 15.10 h sous la présidence de Monsieur Philippe BERTOLANI, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme scrutateur Monsieur Serge ATLAN, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, et comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. le transfert du siège social de Luxembourg vers L-5328 Dalheim, 2, Op de Fielzen, et la modification subséquente de l'article 1, 2^{ème} alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Dalheim.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que 100 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg vers la commune de Dalheim à L-5328 Dalheim, 2 Op de Fielzen, et de modifier par conséquent l'article 1, 2^{ème} alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Dalheim.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.20 h.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mise à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-€.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Ph. Bertolani, S. Atlan, M. Goldenberg, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2014. EAC/2014/2831. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033820/51.

(140038096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Liberty Land S.A., société de patrimoine familial, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«INTERGEM HOLDING S.A.» une société de droit du Panama dont le siège social est établi à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City (République de Panama), immatriculé sous le numéro 536 450, ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 janvier 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique actionnaire (ci-après «l'Actionnaire Unique») de «Liberty Land S.A., SPF», constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 832 du 14 novembre 2000,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 76.767 (ci-après «la Société»).

Le capital social de la Société est de un million trois cent quatre-vingt-un mille euros (1.381.000,-EUR) divisé en cent trente-huit mille cent (138.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare expressément dissoudre et procéder à la liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la dissolution et la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2933. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03.03.2014.

Référence de publication: 2014033757/56.

(140037887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Arbre et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.160.

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ARBRE ET COMPAGNIE S.A.», ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87160, constituée suivant acte notarié en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C en date du 12 juillet 2002, numéro 1070. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C en date du 24 février 2003, numéro 195.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur de la Société:

INTERLIT LIMITED, inscrite au registre de commerce de Saint Vincent and the Grenadines sous le numéro 439 CTD 1998, ayant son siège social à Saint Vincent and the Grenadines, 112 Bonadie Street, Kingstown.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2660. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014033994/61.

(140038809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

DS2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.901.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société de droit luxembourgeois RV S.A., établie et ayant son siège social à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 143.378,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri,

2.- Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3334 Hellange, 21A, Crauthemerstrooss.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DS2 S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Lamadelaine.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la gestion, la location et le syndic de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra également agir comme syndic.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession de parts à un non-associé, le ou les associés restants bénéficie(nt) d'un droit de préemption qui devra être exercé endéans un mois.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- RV S.A., prénommée: | |
| cinquante parts sociales, | 50 |
| 2.- Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO prénommé: | |
| cinquante parts sociales, | 50 |
| TOTAL: cent parts sociales, | 100 |

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, commerçant, né à Differdange le 2 mars 1969 (Matricule 1969 0302 198), demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri,
 - b) Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3334 Hellange, 21A, Crauthemerstrooss.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Della Schiava, Da Silva Carvalho, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2014. Relation: EAC / 2014 / 2061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033634/79.

(140037964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Juza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.282.

1. Il résulte des transferts de parts sociales en date du 21 Février 2014 que:
Pallister Holdings Limited ayant pour siège social 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a transféré:

500 parts sociales numérotées de 1 à 500 de 25 EUR chacune,

à Fashion Holdings Limited N.PB-285322 ayant pour siège social Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102.

2. Extrait des résolutions adoptées par l'Actionnaire unique tenu en date 21 Février 2014

- La démission du Gérant de la société Victoria Management Services S.A. avec adresse à 58, rue Charles Martel L-2134 a été acceptée avec effet au 21 février 2014.

- La nomination des gérants de classe A de la société:

Grahame Ivey, avec adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, London, W1K 3 HW, United Kingdom, a été acceptée avec effet au 21 Février 2014 et ce, pour une période indéterminée.

Craig Sinfield- Hain, avec adresse professionnelle au 3 Domaine Brameshof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 21 Février 2014 et ce, pour une période indéterminée.

- La nomination des gérants de classe B de la société:

Hermanus R.W. Troskie, avec adresse professionnelle 56, rue Charles Martel L-2134, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 21 Février 2014 et ce, pour une période indéterminée.

John B. Mills, avec adresse professionnelle 58, rue Charles Martel L-2134, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 21 Février 2014 et ce, pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014033738/30.

(140037892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Lux 44 SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.287.

STATUTS

1. Mr FANON Stéphane, né le 08 décembre 1976 à Nantes (France), demeurant à Rue Sauvenière, 52/5, B-4590 OUFFET (Belgique)

2. Mme MOREIL Laëtitia, née le 21 septembre 1988 à Nantes (France), demeurant à Rue Sauvenière, n°52/5, B-4590 OUFFET (Belgique)

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 26/02/2014:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: LUX 44 SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 90 parts à Mr FANON Stéphane et 10 parts à Mme MOREIL Laetitia, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation

d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.
Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Mr FANON Stéphane, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2014033774/70.

(140038201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

DS2 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. DS2 S.à r.l.).

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 184.901.

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société de droit luxembourgeois RV S.A., établie et ayant son siège social à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 143.378,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric DELLA SCHIAVA, demeurant à L-4929 Hautcharage, 10, rue Prince Henri,

2.- Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3334 Hellange, 21A, Crauthemerstrooss,

ici représenté par Monsieur Romain WINKEL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 19 février 2004, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée DS2 S.à.r.l. avec siège social à L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 février 2014, en voie de formalisation.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination en DS2 PROMOTIONS S.à r.l..

2.- Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de DS2 PROMOTIONS S.à r.l.»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Della Schiava, Winkel, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC / 1014 / 2968. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033635/43.

(140037964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Oxeron Internet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 113.564.

L'an deux mil quatorze, le treize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Monsieur Olivier PIERRE, commerçant, né à Thionville (France), le 28 août 1979, demeurant à F-57100 Thionville (France), 14, Impasse du Houblon,

ici représenté par Monsieur Frédéric GOOSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b Ennert dem Bierg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 28 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire:

Qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «Oxeron Internet Services S.à r.l.», ayant son siège à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 113.564, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 du 11 avril 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2006, publié audit Mémorial C, Numéro 256 du 27 février 2007.

Qu'elle a un capital social de 12.500.- € divisé en 100 parts sociales de 125.- € chacune.

Ensuite le comparant, par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Itzig à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa)**. Le siège social est établi à Sandweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033834/40.

(140038298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 146206, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1097 vom 3. Juni 2009, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 20. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2041 vom 22. August 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.281.156,947 (drei Millionen zweihunderteinundachtzigtausend einhundertsechsfundfünfzig Komma neunhundertsebenundvierzig Euro) eingeteilt in 2.985.582,310 (zwei Millionen neunhundertfünfundachtzigtausend fünfhundertzweiundachtzig Komma dreihundertzehn) Manager-Aktien und 295.574,637 (zweihundertfünfundneunzigtausend fünfhundertvierundsiebzig Komma sechshundertsiebenunddreißig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 13. Dezember 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 221.145,584 (zweihunderteinundzwanzigtausend einhundertfünfundvierzig Komma fünfhundertvierundachtzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 19.921,214 (neunzehntausend neunhunderteinundzwanzig Komma zweihundertvierzehn) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999.- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 201.224,370 (zweihunderteintausend zweihundertvierundzwanzig Komma dreihundertsiebzehn Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.502.302,531 (drei Millionen fünfhundertzweitausend dreihundertzwei Komma fünfhunderteinunddreißig Euro) eingeteilt in 3.186.806,680 (drei Millionen einhundertsechszwanzigtausend achthundertsechs Komma sechshundertachtzig) Manager-Aktien und 315.495,851 (dreihundertfünfhundertvierhundertfünfundneunzig Komma achthunderteinundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 3,502,302.531 (three million five hundred and two thousand three hundred and two point five hundred and thirty-one Euro) represented by 3,186,806.680 (three million one hundred and eighty-six thousand eight hundred and six point six hundred and eighty) Manager-Shares and 315,495.851 (three hundred and fifteen thousand four hundred and ninety-five point eight hundred and fifty-one) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5845. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2014.

Référence de publication: 2014033849/87.

(140038127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 23. Januar 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 910 vom 17. April 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.610,20 (einunddreißigtausend sechshundertzehn Komma zwanzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 61.022,761 (einundsechzigtausend zweiundzwanzig Komma siebenhunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 23. Dezember 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 19,80 EUR (neunzehn Komma achtzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 1.980,000 (eintausend neunhundertachtzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung das Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.630,01 (einunddreißigtausend sechshundertdreißig Komma null ein Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 63.002,761 (dreiundsechzigtausend zwei Komma siebenhunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31.630,01 (thirty-one thousand six hundred and thirty point zero one Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager Shares and 63.002,761 (sixty-three thousand and two point seven hundred and sixty-one) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 2.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5844. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2014.

Référence de publication: 2014033851/81.

(140038122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Sevens Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.743.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreißigsten Januar

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

CENTRUM Holding Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 158741,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundsiebenzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Sevens Investment S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 158743 darstellen,

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Gesellschaft Sevens Investment S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 01. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 852 vom 29. April 2011.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Februar 2014 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Februar 2014 abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2014. Relation: LAC/2014/5850. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2014.

Référence de publication: 2014033882/50.

(140038224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Ourivesaria Jorge Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.184.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Ourivesaria Jorge Silva Sarl, tenue au siège le 09 décembre 2013

Il résulte de la liste de présence que les associés:

Monsieur MOREIRA DA SILVA Silverio Jorge, né le 14 juin 1961 et demeurant au 20 rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG

Madame ALVES PEREIRA DA SILVA Eva Maria, épouse MOREIRA DA SILVA, née le 07 août 1958 et demeurant au 20 rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Monsieur MOREIRA DA SILVA Silverio cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (20) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée OURIVESARIA JORGE SILVA SARL, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54 Avenue de la Liberté, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg en date du 25 avril 2007 à Monsieur PEREIRA DA SILVA Hugo Jorge, né le 21 décembre 1993 et demeurant au 20 rue de Bonnevoie L-1260 LUXEMBOURG pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

2^{ème} résolution

Monsieur PEREIRA DA SILVA Hugo Jorge est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur MOREIRA DA SILVA Silverio, démissionnaire

- Monsieur MOREIRA DA SILVA Silverio, gérant technique

- Monsieur PEREIRA DA SILVA Hugo Jorge, gérant administratif

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique Monsieur MOREIRA DA SILVA Silverio et du gérant administratif Monsieur PEREIRA DA SILVA Hugo Jorge

Hugo Jorge Pereira Da Silva / Eva Maria Alves Pereira Da.

Référence de publication: 2014033839/34.

(140037838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Rapides International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.966.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2014 que

- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

- La démission de Messieurs Riccardo MORALDI, Vincent CORMEAU et François Daniel GOLAY de leur mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

Il est en outre mis un terme à la fonction de Président du Conseil d'Administration assumée par Monsieur Riccardo MORALDI.

- Sont nommés à la fonction d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en mai 2019:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg, le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

- Madame Raffaella PERRIS MAGNETTO, administrateur de société, née à Torino (Italie) le 8 juillet 1969, demeurant 4, avenue de Grande-Bretagne à MC 98000 Monaco

- Monsieur Georges GREDT, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 12 août 1966, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la société, cette dernière est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- La démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. de son poste de commissaire est acceptée avec effet immédiat.

- La société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797) est nommée à la fonction de commissaire pour un mandat d'une durée de six ans, prenant cours avec la vérification des comptes annuels 2013 et se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en mai 2019.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2014 que:

- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014033867/37.

(140038243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Energiefreiheit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4663 Soleuvre, 20, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 184.897.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierundzwanzigsten Februar.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Romain SCHLECK, Techniker, geboren in Luxemburg, am 13. September 1972, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 61, rue de Contern,

hier vertreten durch Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Moutfort am 21. Februar 2014 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen:

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der ihr die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Energiefreiheit S.à r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sanem.

Der Sitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Zeit ab dem heutigen Tag festgelegt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand und Zweck den Handel mit Infrarot-Heizgeräten und Zubehör, sowie der Handel mit Wasseraufbereitungsanlagen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobilerer und immobilere Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (EUR 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125.-).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die entsprechenden Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften sind für die Beschlüsse der Generalversammlung zu beachten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung gilt solange bis die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wenn und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.

Kapitalzeichnung

Die EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125.-) wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Romain SCHLECK, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (EUR 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 900,-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Romain SCHLECK, Techniker, geboren in Luxemburg, am 13. September 1972, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 61, rue de Contern,

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 20, rue Prince Jean, L-4663 Soleuvre.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Redange-sur-Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 04. März 2014

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033636/103.

(140037912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Pavel NAZARIYAN, residing in Luxembourg, acting as delegate of the Board of Directors of "Letterone Holdings S.A.", a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (incorporated under the name "FirstRing S.A.") pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B176010 (the "Company"),

represented by Maître Toinon HOSS, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 25 February 2014 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 31st January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pursuant to the decision taken, the powers delegated by the general meeting of shareholders and the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, on 25 February 2014, the issued share capital of the Company has been increased within the authorised unissued share capital of the Company by an amount of six thousand seven hundred three US dollars and ten cents (USD 6,703.10) to one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-two US dollars (USD 155,492.-) and sixty-seven thousand thirty-one (67,031) shares have been issued at a total issue price of eight hundred three million five hundred four thousand six hundred fifty-five US dollars (USD 803,504,655.-).

The shares have been issued fully paid through the payment in cash of eight hundred three million five hundred four thousand six hundred fifty-five US dollars (USD 803,504,655.-), such amount being equal to the nominal value of the shares

so issued having been allocated to the share capital of the Company and the balance having been allocated to the share premium of the Company.

Evidence of the payment to the Company of the subscription price for the shares and the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of the issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is consequentially amended so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred fifty-five thousand four hundred ninety-two US dollars (USD 155,492.-), represented by one million five hundred fifty-four thousand nine hundred twenty (1,554,920) shares with a nominal value of ten US cents (USD 0.10) each.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Pavel NAZARIYAN, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du Conseil d’Administration de «Letterone Holdings S.A.», une société anonyme, constituée en vertu du droit luxembourgeois et régie par celui-ci, dont le siège social est situé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (constituée sous la dénomination «FirstRing S.A.») en vertu d’un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 16 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176010 (la «Société»),

représentée par Maître Toinon HOSS, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu de la décision du délégué du 25 février 2014 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec celui-ci, et a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 janvier 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En vertu de la décision prise, des pouvoirs délégués par l’assemblée générale des actionnaires et le Conseil d’Administration de la Société et des décisions du délégué telles qu’énoncées dans la Décision du Délégué, le 25 février 2014, le capital social émis de la Société a été augmenté dans les limites du capital social autorisé non émis de la Société d’un montant de six mille sept cent trois dollars des États-Unis d’Amérique et dix centimes (6.703,10 USD) pour atteindre cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des États-Unis d’Amérique (155.492,-USD) et soixante-sept mille trente et une (67.031) actions ont été émises à un prix total d’émission de huit cent trois millions cinq cent quatre mille six cent cinquante-cinq dollars des États-Unis d’Amérique (803.504.655,- USD).

Les actions ont été émises intégralement libérées par le paiement en espèces de huit cent trois millions cinq cent quatre mille six cent cinquante-cinq dollars des États-Unis d’Amérique (803.504.655,- USD), ce montant étant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises ayant été affectée au capital social de la Société et le solde ayant été affecté à la prime d’émission de la Société.

Preuve du paiement à la Société du prix de souscription pour les actions et l’apport en numéraire en rapport avec l’augmentation de capital ci-dessus au moment de l’émission des actions, a été montrée au notaire soussigné.

L’article 5.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence afin d’avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars des États-Unis d’Amérique (155.492,- USD), représenté par un million cinq cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt (1.554.920) actions d’une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,10 USD) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 6.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent constat est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033753/94.

(140038013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.896.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of master Woodcrafters holding Luxembourg S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 19 February 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. MasterBrand WC LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5461692, having its principal place of business at One MasterBrand Cabinets Drive, Jasper, Indiana, USA 47546-0420, the "General Partner".

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The corporate name of the Partnership is "Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp.".

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other entities and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful in accomplishment of these purposes, including for the avoidance of doubt the acquisition of machinery and equipment, supplies or other inventory relating to the production and transportation of wood derived products (and rights ancillary thereto) for the purpose of subsequently contributing them to its subsidiary(ies). The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is initially set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management (gérance) of the Partnership is vested in the General Partner.

The General Partner shall represent the Partnership vis-à-vis third parties and the Partnership will be bound in all circumstances by the signature of the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 19 February 2014, for an unlimited duration.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Extraits du contrat social (le "contrat") de master woodcrafters holding Luxembourg s.c.sp., une société en commandite spéciale, signé le 19 février 2014

1. Associés solidaires. MasterBrand WC LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5461692, ayant son siège social au One MasterBrand Cabinets Drive, Jasper, Indiana, USA 47546-0420, l'"Associé Commandité".

2. Dénomination, objet social, siège social et exercice social.

(i) Dénomination

La dénomination de la Société est "Master Woodcrafters Holding Luxembourg S.C.Sp."

(ii) Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des sociétés en commandite ou d'autres entités et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille de participations en vue de sa mise en valeur par vente, offre publique, échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets, en ce compris, pour dissiper tout doute, l'acquisition de machineries et équipements, de matériel ou de tout inventaire relatif à la production et au transport des produits dérivés du bois (ainsi que tout droit s'y rapportant), dans le but, par la suite, d'apporter ceux-ci à sa (ses) filiale(s). La Société exerce tous les droits et obligations liés aux parts ou intérêts qu'elle détient dans d'autres entités.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice social

L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature. L'Associé Commandité est chargé de la gérance de la Société.

L'Associé Commandité représente la Société vis-à-vis des tiers et la Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créée le 19 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2014033790/78.

(140037862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.437.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 28. Februar 2014

Am 28. Februar 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritarla, geschäftsansässig in 22, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 3, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, mit Wirkung vom 28. Februar 2014 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft;

- Abberufung von Herrn Bernhard Berg, geschäftsansässig in THE SQUAIRE 18, Am Flughafen, D-60549 Frankfurt am Main, Bundesrepublik Deutschland, mit Wirkung vom 28. Februar 2014 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft;

- Bestellung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

- Bestellung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder;
- Frau Irmgard Linker und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Februar 2014.

LONDON Piccadilly

Unterschrift

Référence de publication: 2014033770/30.

(140037666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Kaiserstadt Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 184.892.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierzehnten Februar.

Vor Uns Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

PRIVATE TRUSTEES S.A, (RCS Luxemburg B 74 700), mit Sitz in L-1260 Luxembourg, 92 rue de Bonnevoie, als Trustee des "KAISERSTADT TRUST",

hier vertreten durch Herrn Paolo PANICO, Gesellschaftsverwalter, geschäftsansässig zu L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Februar 2014,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "KAISERSTADT HOLDING AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Märkte und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.-€), eingeteilt in DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (100- €) welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 4. Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 12.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2015.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den vorbenannten einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in einer Höhe von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.-€) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.-€) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 1500.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).
Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Herr Paolo PANICO, geschäftsansässig zu L-1260 Luxemburg, 92, rue de Bonnevoie.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- LUX SERVICES Sàrl. (B 87 808), mit Sitz in L-1260 Luxemburg, 92 rue de Bonnevoie.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2019 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1260 Luxemburg, 92, rue de Bonnevoie.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 74 avenue Victor Hugo.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of February

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

- PRIVATE TRUSTEES SA (B 74 700) with registered office at L-1260, 92 rue de Bonnevoie, acting as trustee of the KAISERSTADT TRUST,

here represented by Paolo PANICO, company director, with professional address at L-1260 Luxemburg, 92 rue de Bonnevoie,

by virtue of a proxy given under private seal on 14 February 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "KAISERSTADT HOLDING AG".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, as well as the control, administration, and development of these participations.

The Company may acquire any kinds of securities, whether by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and it can dispose of the same by way of sale, assignment, exchange or otherwise.

Furthermore the Company may acquire and exploit patents, marks and other rights relating to or complementing the same.

The Company may take out debentures as well as grant any kind of support, credit, advance or security to the companies where it has a significant direct participation.

The Company may generally carry out any activities and transactions that directly or indirectly relate to its corporate object.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.-€) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-€) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The Company shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members. It can be administered by one Director in case of a single member Company. Their term in office may not exceed six years. The Chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of interim dividends within the limits laid down by the law.

The General Meeting or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two Directors or by the sole signature of the Managing Director or by the Chairman of the Board of Directors, or by the sole Director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors.

Their term in office may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth Friday of the month of June at 12.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of shares, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Law of 10 August 1915, as subsequently amended.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

Subscription

The capital has been subscribed by the aforesaid sole shareholder.

All the shares have been paid up in cash to the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.100.-€) and therefore the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.100.-€) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

54945

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EURO 1500.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Mr Paolo PANICO, with professional address at 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

Second resolved

Is elected as auditor:

- LUX SERVICES Sàrl. (B 87 808), with registered office at L-1260 Luxembourg, 92 rue de Bonnevoie

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2019.

Fourth resolved

The registered office of the company is fixed at L-1260 Luxembourg, 92 rue de Bonnevoie.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the company's registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. LAC/2014/8314. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014033395/231.

(140037630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Bonaway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 184.903.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Dmitry MINTS, director, born in Ivanovo (Russia) on December 15th, 1981 and residing at Apt 57, 29 Gogolevsky Blvd, Moscow, Russia,

here represented by Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal on 14th of February.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Bonaway S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A shareholder register shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request. Any manager of the Company is authorised to update and sign the shareholder register in order to reflect the changes relating to the shareholding of the Company.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers of the board.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions if the number of shareholder does not exceed twenty-five (25) and it is decided not to hold the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2014.

Subscription and payment

Mr Dmitry MINTS, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born on August 26th, 1970 in 's-Gravenhage (The Netherlands), residing at 6, Allée St Hubert, L-8138 Bridel, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr Robert van 't Hoef, born on January 13th, 1958 in Schiedam (The Netherlands), residing at 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le quatorze février

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dmitry MINTS, gérant, né à Ivanovo (Russie) le 15 décembre 1981 et demeurant au Apt 57, 29 Gogolevsky Blvd, Moscow, Russie, représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2014.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Bonaway S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. Tout gérant de la Société est autorisé à mettre à jour et à signer le registre des associés afin de refléter tout changement concernant l'actionnariat de la Société.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants du conseil.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle, soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés si le nombre d'associé n'est pas supérieur à vingt-cinq (25) et qu'il a été décidé de ne pas tenir d'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Écrites des Associés, selon le

cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Monsieur Dmitry MINTS, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays Bas), résidant au 6, Allée St Hubert, L-8138 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataires de la partie comparante.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2014. LAC/2014/8312. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033556/482.

(140038026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Bardoniqi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 184.909.

L'an deux mil quatorze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Monsieur Shkelqim BARDONIQI, coiffeur, né à Gjakovë (Kosovo), le 20 octobre 1984, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche (France), 133, rue François Poncin

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "BARDONIQI S.à r.l." a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2014, en voie d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 100 parts sociales de 125,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "BARDONIQL S.à r.l." avec siège social L-1510 Luxembourg, 15, Avenue de la Faïencerie.

Ensuite le comparant Monsieur Shkelqim BARDONIQL, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept mille cinq cents euros (7.500.-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à celui de vingt mille euros (20.000.-EUR), par la création et l'émission de soixante (60) parts sociales nouvelles de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Sur ce l'associé unique Monsieur Shkelqim BARDONIQL déclare souscrire toutes les soixante (60) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant versement en espèces de sorte que la somme de sept mille cinq cents euros (7.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Par suite de l'augmentation du capital social ci-avant, l'associé unique décide d'adapter l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000.-EUR), divisé en cent soixante (160) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Shkelqim BARDONIQL.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardoniqi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033562/45.

(140038373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

LF Hotels Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.852.400,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.239.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LF Hotels Acquico II S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) organized under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade Register and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 175725 represented by its general partner LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2311 Luxembourg, 55, Avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade Register and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B. 175.737 and having a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), (the Sole Member)

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, with professional address in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 29th 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Member and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy holder of the Sole Member has requested the undersigned notary to record the following:

First Resolution:

The Sole Member resolved to shorten the current business year of the Company to December 31st, 2013 and to subsequently amend articles fourteen (14) of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.”

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders state that for the current year 2013, the accounts will be closed and the managers will develop an inventory including an indication of the assets and liabilities of the Company as at 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately Eur 850.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am sechzehnten Dezember.

Vor Maître Paul Decker, niedergelassener Notar in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

LF Hotels Acquico I S.C.S., eine société en commandite simple mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur, im Luxemburg Handels- und Firmenregister (RCS Luxemburg) unter B 175791 (der alleinige Gesellschafter), vertreten durch LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55, Avenue Pasteur, im Luxemburg Handels- und Firmenregister (RCS Luxemburg) unter B 155.838 eingetragen mit einem Grundkapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000.-) verfügt, in ihrer Kapazität als Komplementär,

hier vertreten durch Frau Géraldine Nucera, Privatbeamtin, Berufsanschriftin L-2740 Luxemburg, auf Grund einer am 29. November 2013 erstellten Vollmacht,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ durch den die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar bleibt dieser notariellen Urkunde beigelegt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Der alleinige Gesellschafter hat den Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse auf zu beurkunden:

Einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das aktuelle Geschäftsjahr bis 31. Dezember 2013 zu verlängern und dem zufolge Artikel vierzehn (14) der Satzung entsprechend zu ändern, damit richten sich die nachfolgenden Geschäftsjahre der Gesellschaft, anschließend wie folgt:

„ 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.”

Zweiter Beschluss

Infolge vorhergehenden Beschlusses schließen die Anteilhaber die Konten des laufenden Geschäftsjahres zum 31. Dezember künftige und der General Partner wird ein Inventar begreifend die Aktiva und Passiva der Gesellschaft erstellen.

Kostenabschätzung:

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren in irgendeiner Form, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850.-) abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen, die Urkunde in Englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Französischen Fassung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen der Englischen und der Französisch- die Englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Tag am Anfang dieses Dokuments genannt.

Diese Urkunde wurde alsdann dem Bevollmächtigten alleinige Gesellschafter, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, vorgelesen, welcher zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59503. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014033402/79.

(140037423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

Prologis International Funding II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.039.

—

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

A modifier: Modification du nom et prénom de l'administrateur Mr Gerrit Jan Meerkerk

A faire paraître dans l'Extrait:

Nom: Meerkerk

Prénom: Gerrit Jan

Le 07 mars 2014.

Gareth Alan Gregory

Administrateur

Référence de publication: 2014035516/18.

(140040114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Luxargo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.784.375,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 182.006.

—

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-CINQ FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Daniel HAMET, dirigeant de sociétés, né le 25 mai 1958 à F-57440 Angevillers, demeurant au 29, rue du Jean-Pierre Brasseur-Belair, L-1258 Luxembourg,

2. Madame Béatrice HAMET, née ARVET, critique littéraire, née le 17 janvier 1955 à F-75014 Paris, demeurant au 29, rue du Jean-Pierre Brasseur-Belair, L-1258 Luxembourg,

3. Monsieur Jean-Valère HAMET, contrôleur interne, né le 16 juin 1988 à F-57100 Thionville, demeurant au 223, rue du Rollingergrund, L-2441 Luxembourg,

4. Monsieur Bastien HAMET, ingénieur, né le 14 novembre 1989 à F-92200 Neuilly sur Seine, demeurant au 26, Schmausengartenstraße, D-90409 Nuremberg,

Ici tous représentés par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des pouvoirs lui substitués,

Lesquelles pouvoirs resteront, après avoir été signées "ne varietur" par Madame Chantal KULAS, prénommée, et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles comparants, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont ensemble les seuls et uniques associés («associés») de la société «LUXARGO», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, Rue Jean-Pierre Brasseur Belair, L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 182006, constituée le 21 novembre 2013 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 11 janvier 2014, (la «société»);

II.- Qu'en date du 29 janvier 2014 les associés ont résolu d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 2.771.875,- (deux millions sept cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze Euro), laquelle augmentation donnera lieu à l'émission de 22.175 (vingt-deux mille cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq Euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et portant jouissance au 1^{er} janvier 2014, à souscrire entièrement par Monsieur Jean-Daniel HAMET, prénommé, et à libérer intégralement par l'apport en nature de 60.922 (soixante mille neuf cent vingt-deux) parts d'une société de droit français dénommée «ARGO CONSEIL», et ont ensuite désigné un mandataire afin de faire tout nécessaire pour documenter la prédites décisions par devant le notaire instrumentant.

Les modalités du présent apport en nature sont plus amplement définies dans le contrat d'apport des droits sociaux signé en date du 22 janvier 2014, dont une copie restera annexée au présent acte.

Tout ceci ayant été déclaré, il est constaté que les comparants, détenant ensemble l'intégralité des 100 (cent) parts sociales représentatives de cent pour-cent (100%) du capital souscrit de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.771.875,- (deux millions sept cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euro) à EUR 2.784.375,- (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze Euro) par l'émission de 22.175 (vingt-deux mille cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et portant jouissance au 1^{er} janvier 2014, à souscrire entièrement par Monsieur Jean-Daniel HAMET, prénommé, le tout intégralement libéré par l'apport en nature de 60.922 (soixante mille neuf cent vingt-deux) parts d'une société de droit français dénommée «ARGO CONSEIL», plus amplement défini ci-après.

Deuxième résolution:

Avec l'accord de tous les associés, les 22.175 (vingt-deux mille cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Jean-Daniel HAMET, prénommé, et entièrement libérées par ce dernier moyennant apport en nature suivant:

Description, preuve de l'existence et réalisation effective de l'apport

Conformément aux modalités du prédit contrat d'apport signé en date du 22 janvier 2014, Monsieur Jean-Daniel HAMET, prénommé, fait un apport en nature consistant en 60.922 (soixante mille neuf cent vingt-deux) parts d'une société de droit français dénommée «ARGO CONSEIL», une société à responsabilité limitée, avec son siège social établi dans le Centre Commercial Géric, rue du Maillet, F-57100 Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro 451227144, cet apport, représentatif de 79,19% pour cent de son capital, étant évalué à au moins EUR 2.771.875,- (deux millions sept cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze Euro).

La propriété et la valeur des parts sociales apportées a été prouvée au notaire instrumentant moyennant remise d'une copie du prédit contrat d'apport de droits sociaux et du rapport de gérance de la société adressée à l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2014, lesquels documents attestent le nombre actuel de parts apportées, leur appartenance et leur valeur réelle et resteront annexés au présent acte.

Il résulte encore du prédit contrat d'apport de droits sociaux que les droits sociaux apportés sont la propriété légitime de l'apporteur, qu'ils sont de libre disposition et ne sont grevés d'aucune inscription, notamment de nantissement, que la société «ARGO CONSEIL» dont les droits sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable, que l'apporteur a la connaissance des opérations réalisées par la Société «ARGO CONSEIL» depuis le début de l'exercice en cours et que ces opérations ne laisse pas supposer pouvoir modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

De plus, Monsieur Jean-Daniel HAMET, prénommé, agissant en tant que gérant unique de la société, dans son rapport à l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2014, dont mention ci-avant, ayant toute connaissance de l'étendue de sa responsabilité légalement engagée en sa qualité de gérant unique de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, confirme son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à au moins EUR 2.771.875,- (deux millions sept cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze Euro), sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et sur la validité des souscription et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.784.375,- (deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze Euro), divisé en 22.275 (vingt-deux mille deux cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 3.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, la prédite personne a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 février 2014. Relation: RED/2014/434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033775/96.

(140038134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.829.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«DL INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social au 111/115 Avenue de Luxembourg L-4940 Bascharage, immatriculée au Registre de commerce Luxembourg B 156.686,

ici représenté par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 9 février 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») "LYSIDOR S.A." (la "Société"), ayant son siège au 11b boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Antoine dit Tony BERNARD, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 1965, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 en 1995,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 6.829.

Le capital social de la Société est de un million quatre cent cinq mille cinq cent cinquante-six euros et vingt-neuf cents (1.405.556,29- EUR) divisé en dix mille cinq cents (10.500) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, est propriétaire de la totalité des actions de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare que la société na plus d'activité depuis quelques mois.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant déclare expressément procéder à la dissolution et liquidation de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social, il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra

se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quarante-huit euros (1.048,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.02.2014. Relation: LAC/2014/6856. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014033784/56.

(140037884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 916.142,84.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 4 novembre 2013, que:

- RBC cees Nominees Limited a transféré 46.729 de ses parts sociales E12 qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| RBC Trustees (CI) Limited | 4.783.792 parts sociales D |
| | 10.389.630 parts sociales E09 |
| | 4.699.285 parts sociales E10 |
| | 1.302.675 parts sociales E11 |
| | 592.245 parts sociales E12 |
| | 1 part sociale T |
| AMERIPRISE FINANCIAL, INC | 875.000.000 parts sociales A |
| RBC cees Nominees Limited | 360.121 parts sociales D |
| | 9.448.188 parts sociales E11 |
| | 9.566.903 parts sociales E12 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014033918/26.

(140037735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

**PHM Holdco 22 S.A., Société Anonyme,
(anc. Innovia Holdings S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035528/10.

(140040144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.